

**DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE LA SANTÉ**SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
OFFICE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE
LA PRÉVENTION**Aux détenteurs-trices d'autorisation
pour la vente et la remise d'alcool et
de tabac dans le canton de Neuchâtel**

N/RÉF.: LUM

Neuchâtel, le 21 février 2024

Alcool, tabac et protection de la jeunesse – FORMATION

Madame, Monsieur,

Des campagnes d'achats-tests d'alcool sont effectuées sur tout le territoire cantonal depuis 2020. Depuis 2022, des achats-tests concernant la vente de tabac sont aussi menés.

Les achats-tests d'alcool et de tabac ont pour objectif principal la prévention. Ils servent à sensibiliser les responsables d'établissement et le personnel de vente à l'interdiction de remettre des boissons alcooliques à des jeunes de moins de 16 ou 18 ans et de vendre du tabac aux jeunes de moins de 18 ans.

Afin de continuer le vaste travail de prévention et de sensibilisation fourni ces dernières années et de garantir la protection de la jeunesse, l'office de la promotion de la santé et de la prévention (OPSP) propose une formation aux établissements et lieux de vente.

Cette formation gratuite de 3 heures, dispensée par Addiction Neuchâtel, permet de revoir les mesures de protection de la jeunesse, les bases légales, les moyens pour refuser une vente d'alcool et des conseils pratiques en cas d'ivresse ou d'agressivité. Une partie concernant le tabac est également prévue par le centre d'information et de prévention du tabagisme, le Cipret Neuchâtel.

Les dates de cours, à choix, sont les suivantes :

- Le lundi 6 mai 2024 de 14h à 17h, à Fleurier, Fleurisia, Rue du Pré 8, salle du Foyer.
- Le jeudi 16 mai 2024 de 14h à 17h, à La Chaux-de-Fonds, Association Objectif :ne, Av. Léopold-Robert 36, salle de conférence.
- Le mardi 28 mai 2024 de 14h à 17h, à Neuchâtel, Hôtel des Associations Les Rochettes, Rue Louis-Favre 1, Salle Jaune

Inscription : SCSP.OPSP@ne.ch, mention « formation alcool-tabac » et la date choisie.

Pour toutes questions : manon.mendez-SCSP@ne.ch ou au 032.889.25.37

Délai d'inscription : 20 avril 2024. Une confirmation de participation vous parviendra.

En espérant que cette proposition de formation suscitera votre intérêt, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La cheffe d'Office



Lysiane Ummel Mariani